



REVUE DE PRESSE

Lundi 03 avril 2017



Culture pour tous au Jardin Respectueux



À Châteaubernard, le Jardin Respectueux propose des ateliers de jardinage étonnants. Permaculture, broyage... Les bonnes pratiques écolos se transmettent dans la bonne humeur. Page 12

Les onze candidats en débat, une première

Demain

Débat sur BFMTV et CNews.

Exercice inédit avant un premier tour, les onze candidats à la présidentielle débattent ce mardi soir sur BFMTV et CNews, avec le souci d'éviter «la foire d'empoigne», et peut-être pour la seule fois, car un débat le 20 avril sur France 2 ne fait pas l'unanimité.

À 19 jours du scrutin, ce «grand débat» est le «rendez-vous indispensable de la campagne», a vanté la semaine dernière Alain Weill, directeur général de SFR Média, propriétaire de BFMTV. Devant 220 personnes, essentiellement leurs proches, les candidats seront interrogés sur trois thèmes: «comment créer des emplois», «comment protéger les Français» et «comment mettre en œuvre votre modèle social». Animé par les journalistes Ruth Elkrief et Laurence Ferrari, «Le



Repro BFMTV

Grand Débat» durera 3h30, à partir de 20h40. À chaque question, les prétendants à l'Élysée auront 1,30 minute pour répondre et pourront s'interpeller. Chacun aura une minute d'introduction et une minute de conclusion. Les candidats parleront en tout un gros quart d'heure chacun. À la demande d'une majorité des candidats, les téléphones portables seront proscrits.

Des entourages évoquent des esquisses de stratégie, comme ce proche d'Emmanuel Macron indiquant que le candidat d'En Marche! «travaille à être concis». «Il sait qu'à onze» le temps sera compté, et «c'est un tel bazar», glisse-t-il. Dans l'entourage du candidat socialiste, on craint déjà une «confusion ambiante accentuée par le format à onze (...) il y aura un peu de frustration». Il «faudra pour Benoît Hamon montrer en quoi ses solutions sont cohérentes», a-t-il ajouté.

Judi

Macron sur le grill. Jusqu'alors favori dans les sondages et attaqué tous azimuts par ses rivaux, surtout après des ralliements récents, le candidat d'En Marche! à la présidentielle Emmanuel Macron sera soumis aux

questions dans «l'Émission politique», à 20h55 sur France 2.

Samedi

Meeting parisien de Fillon. Le candidat de la droite à la présidentielle François Fillon, qui ne cesse d'appeler ses électeurs à la «résistance» et cible Emmanuel Macron, veut faire une démonstration de force samedi porte de Versailles à Paris, malgré des sondages défavorables et ses affaires judiciaires.

Mélenchon sur la Canebière.

Près d'une semaine après Emmanuel Macron, le candidat de la France Insoumise Jean-Luc Mélenchon, en nette progression dans les sondages, se rendra à Marseille où il compte afficher la mobilisation de ses partisans sur la Canebière, comme en 2012 sur les plages du Prado.

Fiscalité des ménages: les propositions des candidats



**François
FILLON**

Les Républicains

Augmenter de 3,5% les deux taux supérieurs de la TVA hors produits de première nécessité. Porter le plafond du quotient familial à 3.000 euros. Créer une taxe forfaitaire sur tous les revenus du capital.

Supprimer l'ISF.



**Benoît
HAMON**

Parti socialiste

Instaurer une TVA différenciée pour les produits vertueux.

Fusionner l'impôt sur le revenu avec la CSG. Créer un impôt sur le patrimoine intégrant la taxe foncière et l'ISF.



**Marine
LE PEN**

Front national

Intégrer la taxe d'habitation à l'impôt sur le revenu. Baisser de 10% l'impôt sur le revenu sur les trois premières tranches. Fusionner taxe foncière et ISF dans un impôt progressif unique sur le patrimoine.



**Emmanuel
MACRON**

En Marche !

Augmenter de 1,7 point la CSG.

Rétablir les exonérations de cotisations sur les heures supplémentaires. Exonérer de la taxe d'habitation 80% des ménages. Réduire l'ISF. Prélever 30% sur les revenus du capital.



**Jean-Luc
MELENCHON**

La France insoumise

Créer un revenu maximal avec une tranche à 100% au-delà de 460.000 euros de revenus annuels.

Fusionner la CSG et l'impôt sur le revenu. Réduire la TVA sur les produits de première nécessité. Renforcer l'ISF.



**Nathalie
ARTHAUD**

Lutte ouvrière

Supprimer la TVA.



**François
ASSELINÉAU**

Union populaire
républicaine

Pas de proposition.



**Jacques
CHEMINADE**

Solidarité
et progrès

Pas de proposition.



**Nicolas
DUPONT-AIGNAN**

Debout la France

Instaurer un plancher de 2% pour le Livret A. Déduire de l'ISF ou de l'IR la moitié des sommes investies par les particuliers dans certaines entreprises.



**Jean
LASSALLE**

Centre

Pas de proposition.



**Philippe
POUTOU**

Nouveau parti
anticapitaliste

Pas de proposition.

- Samedi à Châteaubernard, des ateliers broyage et permaculture étaient proposés
- Avant la fête des poules, organisée le week-end de Pâques et dotée d'animations.

Les bons plans écolos du Jardin respectueux

Julie PASQUIER
j.pasquier@charentelibre.fr

Les giboulées les ont à peine découragés. Chapeaux de paille sur la tête et bottes aux pieds, une trentaine de jardiniers amateurs se sont retrouvés samedi matin, au Jardin respectueux de Châteaubernard. Au menu: des ateliers autour du broyage et de la permaculture. Une animation qui va entraîner bien d'autres dans les semaines qui viennent, jusqu'à la fête de la courge, fin octobre.

”
C'est très amusant à faire. Et s'il y a du rendement en plus, c'est super.

Parmi les participants ce samedi: des fidèles, mais aussi des curieux, prêts à se lancer dans la confection de potagers «différents». «Je voulais voir l'expérience en direct avant de franchir le pas», explique Isabelle, 53 ans, installée à Châteaubernard. Avec l'âge, dit-elle, elle devient feignante. Et la permaculture offre un avantage: celui de ne plus avoir à bêcher la terre. Au lieu de



L'avantage de la permaculture, c'est qu'une fois la butte faite, il n'y a plus à retourner la terre.

Photo J. P.

ça, on sème dans des «lasagnes»: des couches de feuilles mortes, de paille, de broyat, d'épluchures de légumes... qui constituent, au final, une butte. À Échallat, Catherine tente l'expérience. «On vient d'installer une fosse septique dans notre jardin, explique-t-elle. Ça l'a complètement transformé. On ne

savait plus comment le regarder, comment le réaménager.» C'est une paysagiste qui leur a glissé l'idée. «On a déjà fait nos buttes, mais on n'a pas encore commencé à jardiner.» Petit cahier en main, la retraitée a noté, samedi matin, tous les bons conseils qui ont pu être donnés.

«Difficile de franchir le pas»

«C'est difficile de franchir le pas de la permaculture. Les gens posent des questions: "Et alors, tu ne retournes pas ta terre?"», note Emmanuelle, cognaçaise de 42 ans, qui a quand même osé. Dans ces «lasagnes», l'an dernier, elle a planté tomates, courgettes et aubergines. Simple comme bonjour, dit celle qui est, cette fois, venue apprendre à faire «une tour de pommes de terre». «On a démarré l'expérience à l'école de Celles», explique Rémi Marcotte, l'un des animateurs et

créateur du Jardin respectueux. C'est très amusant à faire. Et s'il y a du rendement en plus, c'est super.» Pour le rendement, il va falloir attendre. Mais Emmanuelle est emballée par l'idée. Elle a prévu de monter une ou deux tours chez elle.

Comme pour les lasagnes, l'idée c'est de travailler en couches, dans un cercle réalisé avec du grillage de poulailler. Une couche de feuilles mortes, une couche de broyat, une couche d'épluchures... et sur chacune cinq patates, appelées à faire des petits. «Ça ne prend pas de place et c'est joli», constate, satisfaite, la Cognaçaise, dont l'objectif est d'atteindre l'autonomie alimentaire.

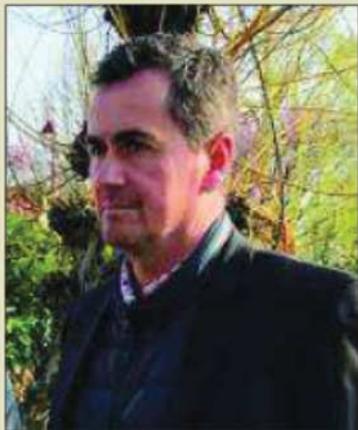
Tous n'en sont pas là. Luc, 67 ans, ne cultive pas encore. Mais le Jardin respectueux auquel il adhère depuis l'an dernier, lui donne quelques envies. «Je vais peut-être semer si le cœur m'en dit.» S'il lui en dit, le pari de l'association sera réussi.

«Des poules au jardin» mi-avril

L'initiative a été lancée l'an dernier pour l'inauguration du poulailler. Mais elle a tellement bien marché que l'équipe a décidé de la renouveler, cette année. Le week-end «Des poules au jardin» sera organisé les 15 et 16 avril, en même temps qu'une bourse aux plantes et un troc aux graines. Et tout a été calculé: des œufs ont été mis à couver pour que des poussins montrent leur bec le jour J.

De quoi enchanter les enfants. En mai, l'association organisera de nombreuses animations au sein du réseau de jardins pédagogiques partagés, dans les écoles et les entreprises. Avant les rendez-vous aux jardins, prévus début juin. Et puis, cet été, les soirées «pizzas au jardin» reviendront chaque mardi. Des visites «vivre le cognac autrement» seront également proposées chaque semaine.

■ Laurent-Olivier Daguét



vient de lancer une page Facebook, baptisée «Incroyables comestibles Cognac» (Repro CL). L'idée, c'est de voir si certains Cognçais seraient partants pour tenter l'expérience qui a été lancée à Saintes. «On plante, on arrose et on partage», résume Laurent-Olivier Daguét, co-président du mouvement citoyen «Les incroyables comestibles», qui a participé, il y a quelques jours, au salon du bien-être de Cognac. Le but de l'initiative étant de proposer, en ville des jardins partagés, auxquels chacun peut contribuer.



Jose Aybar est venu d'Espagne pour enrichir sa collection de 305.000 mignonnettes.

Photo J. P.

Fous de mignonnettes

Il est reparti en Espagne sa voiture pleine de bouteilles. Installé à Valence, Jose Aybar est un buticulamicrophiliste de poids ! Sa maison est aménagée pour sa passion: ses 305.000 mignonnettes s'exposent en vitrine sur 300 m². Rien que ça ! Ce week-end, il a fait 1.000 km pour faire des affaires à Châteaubernard, où le Club mignonnettes Passion (CMP) organisait son assemblée générale et une bourse d'échanges, hier après-midi. De quoi enrichir sa collection. «Regardez ça, c'est exceptionnel», sourit-il

devant une petite bouteille de whisky Highland Park. Philippe Vallée, collectionneur en Charente-Maritime, vient de lui céder pour 5 €. «En Espagne, c'est 60 €.»

«C'est important pour nous qu'il soit là, avec quatre autres Espagnols. Il va pouvoir parler de notre club dans son pays», se réjouit Gildas Coïc, le président du CMP, unique en son genre en France.

Basée en Moselle, l'association n'était pas venue dans le Cognçais depuis 2010. Les membres en ont profité pour visiter des distilleries samedi après-midi.

Créa'Scène donne de la voix

Complet samedi soir.
Pas loin de l'être vendredi
et dimanche après-midi.
Challenge presque réussi
pour la troupe de
Créa'Scène qui a fait
sensation, ce week-end,
sur la scène du Castel à

Châteaubernard (Photo J. P.). Avec la comédie musicale «Stars system», écrite par Stéphanie Brigot, coach vocal, les nombreux spectateurs ont pu découvrir les incroyables talents des membres de l'association basée à Foussignac. Du bonheur pour les oreilles.



Les premiers pas de la retenue à la source

IMPÔT SUR LE REVENU Les déclarations arrivent. Elles vont permettre à l'administration fiscale de calculer les retenues qui devraient être effectuées tous les mois dès l'année prochaine

DOSSIER RÉALISÉ
PAR PIERRE TILLINAC
p.tillinac@sudouest.fr

Les déclarations de revenus préremplies vont arriver dans les boîtes aux lettres à partir de la mi-avril. Elles seront également accessibles dans l'espace personnel de chaque contribuable sur le site impots.gouv.fr, même si l'utilisateur n'a pas effectué précédemment de déclaration par Internet... ce qui va devenir de plus en plus rare. En 2016, la déclaration en ligne était en principe devenue obligatoire pour les contribuables disposant d'un revenu fiscal de référence supérieur à 40 000 euros. Cette année, l'obligation est étendue à ceux qui déclarent plus de 28 000 euros. Elle s'applique uniquement aux foyers qui disposent d'un accès à Internet depuis leur résidence principale.

Quel taux pour 2018 ?

Cette déclaration 2017 sur les revenus de 2016 va lancer le processus de retenue à la source qui doit s'appliquer à partir du mois de janvier de l'année prochaine, sauf si la nouvelle majorité décidait dans l'urgence de renoncer à ce dispositif (1). C'est en effet à partir du montant déclaré cette année que l'administration fiscale va

pouvoir calculer le taux qui sera transmis à compter du mois d'octobre aux collecteurs privés et publics qui effectueront les retenues tous les mois à partir de 2018.

Ce taux sera également communiqué aux contribuables salariés puisqu'il figurera pour information dans les avis d'imposition qui seront envoyés cet été. Les contribuables non salariés (artisans, professions libérales, etc.) recevront, quant à eux, le montant des acomptes qui seront prélevés tous les mois sur leur compte bancaire par l'administration fiscale.

Modulations possibles

En 2018, les uns et les autres pourront toutefois demander à l'administration de revoir le taux retenu ou le niveau des acomptes prévu s'ils anticipent des baisses de revenus ou s'ils connaissent une modification de leur situation familiale. Dès la rentrée 2017, ils pourront également demander deux types de modifications. D'une part, si, dans un couple, les deux conjoints disposent de revenus très différents, le foyer fiscal pourra demander une individualisation des taux pour que les montants prélevés soient en rapport avec les sommes perçues par chacun.

D'autre part, un salarié qui ne souhaiterait pas que le taux réel soit com-

munié à son employeur pourra toujours réclamer l'application d'un taux dit par défaut, sans avoir à se justifier d'une façon ou d'une autre mais sous réserve qu'il verse la différence

Ces différentes opérations pourront être effectuées directement à partir de l'espace personnel de chaque contribuable

éventuelle entre le taux neutre et son taux personnel à l'administration. Le détail de ce taux est en fait celui qui est normalement appliqué pour un célibataire sans enfants. Autant dire qu'une personne qui demanderait à en bénéficier sans être dans cette situation se

retrouverait obligatoirement pénalisée avec des retenues supérieures à celles auxquelles elle aurait normalement été soumise. La régularisation sera alors effectuée l'année suivante, au moment du calcul du solde de l'impôt.

Déclaration obligatoire

Ces différentes opérations pourront être effectuées directement à partir de l'espace personnel de chaque contribuable sur le site gouvernemental. Cette page reprendra de façon claire tous les éléments concernant la situa-

tion de chacun et permettra de gérer son prélèvement à la source en quelques clics. Les travailleurs indépendants pourront ainsi, par exemple, demander un report des échéances mensuelles jusqu'à trois fois dans l'année, en cas de difficultés de trésorerie. L'intérêt de la réforme, expliquent-on depuis le début, réside dans la

souplesse qu'elle apporte au dispositif, puisqu'il sera possible d'adapter en permanence les prélèvements aux revenus.

Exemple avec un salarié qui commence à travailler en janvier 2018. Dans la mesure où il était inconnu de l'administration fiscale en 2017, celle-ci n'a pas pu calculer le taux de

prélèvement. L'employeur devra donc appliquer le taux par défaut pour le premier prélèvement de janvier. Si sa situation familiale ne correspond pas à ce taux, il pourra immédiatement demander sa modification à l'administration fiscale qui communiquera le nouveau taux à l'entreprise dès le mois de février.

Cette réforme porte uniquement sur le mode de recouvrement de l'impôt sur le revenu. Tout le reste de

meure inchangé. La déclaration de revenus, notamment, restera obligatoire, tous les ans à la même époque. Elle entraînera un ajustement automatique du taux de prélèvement sur l'année en cours pour que l'ensemble des sommes retenues dans l'année se rapproche le plus possible des sommes dues.

(1) Tous les détails sur www.prelevementalasource.gouv.fr.

Que vont devenir les revenus de cette année ?



La transition ne remet pas non plus en cause les réductions et crédits d'impôt acquis au titre de 2017. ILLUSTRATION HERRY DAVID/© S.O.

TRANSITION Les revenus exceptionnels seront imposés. Pas ceux qui sont considérés comme « normaux »

En 2017, les contribuables payent l'impôt sur les revenus de 2016. En 2018, ils paieront l'impôt sur les revenus 2018. Dans ce dispositif que deviennent les impôts sur les revenus 2017 ? Le basculement vers le système de prélèvement à la source suscite toujours un peu d'incompréhension et beaucoup d'interrogations. Ce qui est certain, c'est que l'État ne fait pas de cadeau. Il ne perçoit pas directement d'impôt sur 2017, mais ses recettes sont assurées normalement sans aucune interruption. Il n'y aura donc pas de trou dans ses caisses.

Indemnités et plus-values

Concrètement, cela signifie malgré tout pour les contribuables que les revenus 2017 normaux ne sont pas

imposés. Les revenus de l'année seront bien déclarés en 2018 mais ils ne donneront pas lieu à prélèvement. Il n'y aura pas de double imposition en 2018 sur les salaires, les retraites, les revenus de remplacement, les revenus des indépendants et les revenus fonciers récurrents. Techniquement, l'impôt normalement dû au titre des revenus non exceptionnels perçus en 2017 sera annulé par le biais d'un crédit d'impôt spécifique calculé automatiquement par l'administration fiscale.

En revanche, les revenus dits exceptionnels ne devraient pas passer à travers les mailles du filet. Ils sont en tout cas exclus du champ de la réforme. Le législateur a notamment voulu éviter tous les com-

portements d'optimisation qui auraient pu être imaginés pour tirer profit de cette année de transition appelée à tort année blanche. Les indemnités de rupture de contrat, de changement de résidence, la liquidation d'un compte épargne-temps au-delà de dix jours ou les prestations de retraite servies sous forme de capital datées de 2017 seront donc imposées normalement. Les plus-values mobilières et immobilières réalisées en cours d'année, les intérêts, les dividendes seront traités de la même façon.

Crédits d'impôt maintenus

La transition ne remet pas non plus en cause les réductions et crédits d'impôt acquis au titre de 2017. Dans le cas contraire, la réforme au-

rait pu avoir un impact négatif sur l'économie, notamment sur l'emploi à domicile ou le bâtiment, puisque certains contribuables auraient pu revoir à la baisse leur budget services ou remettre certains travaux à plus tard. Pour éviter cette situation, il a été décidé de maintenir le bénéfice des réductions et crédits d'impôt, mais les modalités de règlement ont toutefois été modifiées.

Le versement sera effectué au moment du solde de l'impôt à la fin de l'été 2018 et pour les services à domicile et garde d'enfant, le versement d'un acompte de crédit d'impôt interviendra à partir du mois de février 2018. Il sera égal à 30 % du crédit d'impôt de l'année précédente. Le solde sera versé en août.

Prélèvements : marche à suivre

À partir du mois de janvier 2018, les prélèvements seront effectués tous les mois sur les salaires, pensions et revenus de remplacement par les entreprises et organismes payeurs. Toutes les personnes mensualisées recevront un courrier en fin d'année pour les informer de la fin de leur contrat pour l'impôt sur le revenu. Dans le cadre de la mensualisation, les prélèvements sont étalés sur dix mois, de janvier à octobre. Avec la retenue à la source, ils seront assurés pendant les douze mois de l'année. Les prélèvements seront donc moins importants mais plus nombreux. Pour les artisans, commerçants et professions libérales, le système est différent. Les prélèvements seront effectués par l'administration fiscale directement sur les comptes bancaires des contribuables. Les bénéficiaires de revenus fonciers paieront également leur impôt sur le revenu via des acomptes calculés par l'administration sur la base de la situation passée et prélevés mensuellement ou trimestriellement sur le compte bancaire.

La CSG sera prélevée en même temps. Les bénéficiaires de pensions alimentaires feront aussi l'objet d'un prélèvement sur leur compte bancaire parallèlement à la retenue à la source effectuée sur le salaire par l'employeur. Pour les particuliers employeurs, le dispositif suivant a été prévu. Comme aujourd'hui, ils déclarent sur le site Cesu ou Paje le nombre d'heures réalisées et la rémunération horaire du salarié. Les sites calculent le prélèvement à effectuer et le salaire net à verser. L'utilisateur rémunérera son salarié net de prélèvement. Celui-ci sera collecté automatiquement sur le compte du particulier employeur.

LA PHOTO DU JOUR



Une tentative d'intrusion de dangereux anarchistes sur les pistes de la BA 709 ? Non, ce n'était qu'un exercice, la semaine dernière, à Cognac-Châteaubernard, où le colonel Coste a supervisé une opération dite « Basex », où les aviateurs s'entraînaient à répondre à des manifestations hostiles. Les militaires – en armes – avaient l'appui d'un drone Harfang qui surveillait la zone. DR

Passion mignonnettes

Ils ont pris leur quartier à l'hôtel Ibis Styles Châteaubernard, dimanche, pour leur assemblée générale mais aussi pour une bourse d'échange de petites bouteilles d'alcool et de liqueur. Ils viennent des quatre coins de la France et parfois de plus loin. Ils font tous partie du club Mignonnettes passion basé à Knutange en Moselle. On les appelle les buticula-microphilistes. Certains représentent aussi des clubs étrangers avec qui l'association a noué des liens.

Un couple de retraités castelbernardins est venu se délester d'une poussiéreuse collection familiale oubliée dans le grenier. Ils sont vite repérés et c'est l'attroupement. On ausculte, on achète à la vitesse de l'éclair. Et le champion toute catégorie du jour est José Aybar, spécialement venu d'Espagne.

Réservées à l'exportation

Il a déjà jeté son dévolu sur une trentaine d'entre elles. Ce chef d'entreprise spécialisé en matériel climatique dispose chez lui au sous-sol 35 000 pièces exposées dans des vitrines. « La liqueur c'est un investissement. Et le nettoyage c'est seulement moi qui l'assure ! » José Aybar montre ses pièces insolites comme ces mignonnettes boîtes à musique dont certaines à l'effigie d'Elvis où celles dédiées aux maisons closes du Nevada. Au dos, le plan d'accès est indiqué. Gildas Coïc, le président du club Mignonnettes passion en possède seulement cinq dans sa collection. Impossible de ri-



Gildas Coïc, président de Mignonnettes passion, montre une pièce de la collection de José Aybar. P.H.S.B.

valiser avec José Aybar qui en compte cinquante.

Bernard Richard vient de Boutiers avec son épouse. Il n'est pas venu pour acheter mais pour chercher un expert afin d'estimer ses 1 000 mignonnettes. Son père était chauffeur de M^{me} Hennessy alors forcément ça a aidé ! L'homme n'en achète guère plus, la faute aux maisons de négoce qui réservent leurs mignonnettes à l'exportation. Bernard Richard se souvient surtout de ses trois conseils de révision (convocation au service militaire) « Quand on sortait de la mairie, on allait dans les maisons de négoce qui nous donnaient la mignonnette ou le petit verre. Et quand on rentrait à la maison on était plein comme des fûts. »

Sandra Balian

CHÂTEAUBERNARD

Permanence du Cidvat. Le Collectif interprofessionnel pour la défense des victimes de l'amiante et du travail tient sa permanence ce mercredi 5 avril de 15 h à 18 h 15, à la salle Jean-Tardif. Pour rappel, toute personne s'estimant victime d'une maladie professionnelle ainsi que son entourage peuvent se tourner vers l'association.

GIMEUX

Les associations locales aidées par la municipalité

Le conseil municipal s'est réuni vendredi 28 mars pour débattre, entre autres des subventions aux associations. Une nouveauté pour 2017, Chantal Nadeau propose de ne verser de subventions qu'aux associations sises sur la commune et donc de supprimer les dotations aux « extérieures », proposition validée par les élus. Le montant global pour 2017 sera donc de 1 841,50 €.

Ensuite, Chantal Nadeau fait état d'un partenariat avec la commune d'Ars et de Merpins pour envisager la réparation « de routes pas trop abîmées » par la société Réparoutes. Ainsi 7 heures d'intervention sur le réseau routier de la commune reviendront à 2 600 € HT, il appartiendra à la commune de définir les voiries concernées.

Du transfert de compétences

En ce qui concerne l'assainissement dont la compétence a été reprise par la communauté d'agglomération Grand Cognac au 1^{er} janvier 2017, Chantal Nadeau explique que le travail des agents communaux relatif aux lagunages et au piégeage de ragondins sera remboursé par la Communauté d'agglo. À titre indicatif, les heures effectuées en 2016 pour ce type de tâche ont été de 38



La maire Chantal Nadeau.

PHOTO COLETTE-CHRISTIANE GUNÉ

heures pour le lagunage et 29 heures pour le piégeage des ragondins. Une convention avec la Communauté d'agglomération va donc être passée en ce sens. Depuis le 1^{er} janvier 2017, Grand Cognac a aussi pris la compétence ordures ménagères ; le produit de cette taxe leur sera donc transféré. Pour 2017, le montant de la taxe est en baisse, il sera de 15,82 % contre 16,37 % en 2016.

Le compte administratif 2016 a ensuite été voté dont les dépenses en fonctionnement sont de 884 936 € tandis que les recettes se sont élevées à 1 101 986,22 €. Au niveau des investissements, les recettes ont été de 3 381 505,03 € et les dépenses de 3 275 474,05 €.